

BUDGET PRIMITIF 2018

VERS UN LABEL REGIONAL DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Rapport n°1032

Exposé des motifs

Au-delà de la note triple A de notre région cet amendement nous permettra d'augmenter notre indice de santé sociale.

L'époque des golden boys est révolue. Aujourd'hui chez les jeunes actifs c'est la quête de sens et d'utilité qui animent leurs projets personnels et professionnels. D'ailleurs l'Économie Sociale et Solidaire vient d'entrer dans le top 3 des secteurs d'activités dans lesquels les étudiants de classes préparatoires ont envie de travailler.

Le rôle de la Région en matière de développement économique nous impose de prendre la mesure et d'accompagner ce changement profond qui bouleverse les fondements de l'entrepreneuriat.

La Région peut faciliter et contribuer à l'innovation sociale, à la création de nouveaux acteurs économiques, et provoquer un choc coopératif sur les territoires. En effet ils offrent les conditions pour créer des synergies autour d'initiatives de citoyens, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associés à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation. Cet écosystème, qui prend parfois la forme de PTCE (Pôle Territoriaux de Coopération Economique), met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

La Région a la chance de bénéficier d'un fort gisement d'initiatives de cette nature. De par son rôle et ses compétences, elle doit agir comme un catalyseur de ces formes émergentes d'entrepreneuriat.

Nous proposons de créer un label et une plateforme régionale de l'entrepreneuriat social pour permettre de dynamiser et de promouvoir toutes les initiatives qui donnent du sens à l'activité économique au sein des territoires.

Dispositif :

- **Ajouter 1.5 millions d'€ en Autorisations d'Engagement au chapitre 939 « Action économique », Sous fonction 4 « industrie, artisanat, commerce et autres »**
- **Ajouter 500 000 € en Crédits de Fonctionnement au chapitre 939 « Action économique », Sous fonction 4 « industrie, artisanat, commerce et autres »**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 500 000 € en Crédits de Fonctionnement au chapitre 939 « Action économique », sous fonction 2 « Recherche et innovation »**